



Ensemble pour mettre fin au travail des enfants dans l'agriculture

Feuille de route nationale 8.7

Rabat, 26 novembre 2025

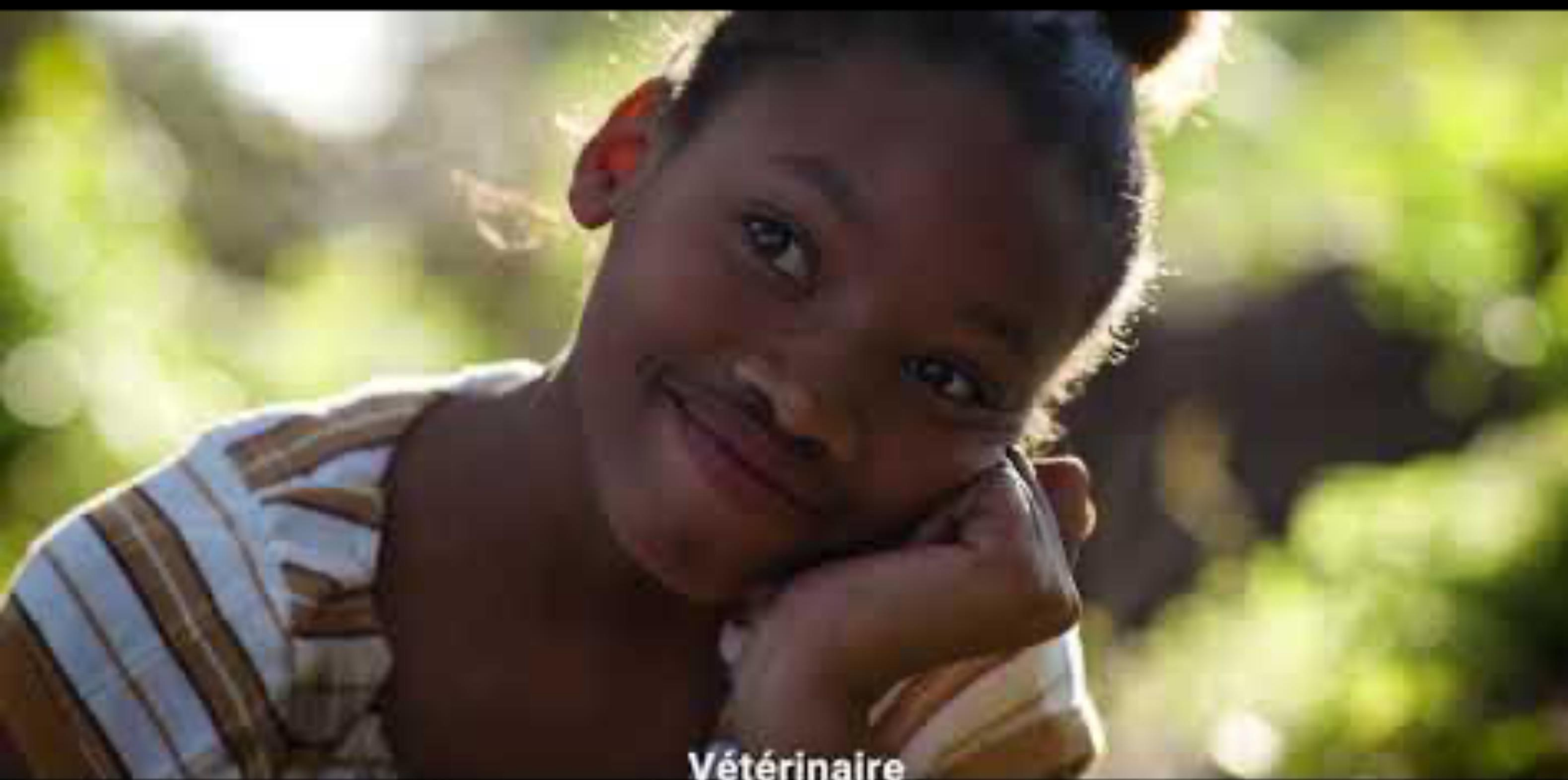
Intervenants:

Francesca Pastorelli, Spécialiste Travail des Enfants, FAO

Maria Lee, Spécialiste Travail des Enfants, FAO

Nadia Correale, Spécialiste Convention de Rotterdam, FAO





Vétérinaire

LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS LE MONDE DEMEURE UN DÉFI MONDIAL

138 millions d'enfants en situation
de travail des enfants dans le
monde

61 % — soit 83 millions
d'enfants — travaillent dans
l'agriculture

54 millions effectuaient des
travaux dangereux



La majeure partie de ce travail se déroule dans le cadre de l'agriculture familiale ou de subsistance, souvent informelle, non rémunérée et non réglementée.

LE TRAVAIL DES ENFANTS ...



Emploi des enfants en dessous de l'âge minimum pour l'emploi



Est dangereux pour l'enfant, sa santé et son développement



Interfère avec l'éducation obligatoire

Le travail des enfants **ce n'est pas...**

Des tâches adaptées à l'âge qui ne sont pas dangereuses et qui n'entravent pas l'éducation d'un enfant.

Comment **le déterminer?**

- L'âge
- Le type de tâches effectuées
- Le nombre d'heures et les conditions de travail

En pratique, il n'est pas toujours facile de faire une distinction claire

QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL DES ENFANTS ? L'ÂGE COMME CRITÈRE PRINCIPAL

Le groupe de chevauchement

8 ans

12 ans

15 ans

16 ans

17 ans

18 ans

24 ans



5-11 ans

Tâches
éducatives
sans danger
Présence
d'un adulte
avec l'enfant

12-13 ans

Travaux
légers 14h
par semaine
En dehors
des heures
d'école. Pas
la nuit

14.15*-17 ans

Âge légal pour un emploi à temps plein.
Conditions :
Travail non dangereux. Il peut s'agir
d'enfants astreints au travail des enfants
OU d'adolescents exerçant un travail
décent ; **tout dépend du danger !**

18-24 ans

Emploi à temps plein, y
compris les travaux
dangereux

*Le Code du travail (Articles 4, 143, and 151) fixe l'âge minimum d'admission au travail à 15 ans révolus.

C138 de l'OIT sur l'âge
minimum pour l'emploi

C182 de l'OIT sur les pires
formes de travail des enfants

LES TRAVAUX DANGEREUX

INTERDITS AUX MOINS DE 18 ANS

Les travaux dangereux sont des travaux qui, par leur nature ou par les circonstances dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants.

La définition de ce qui constitue un « **travail dangereux pour les enfants par sa nature** », est déterminée au niveau national dans le cadre d'un processus de consultation tripartite mené par le gouvernement afin d'établir une liste des travaux dangereux.

La définition de ce qui constitue un « **travail dangereux pour les enfants compte tenu des conditions d'exécution** » et présentant des niveaux de risque inacceptables est déterminée au cas par cas, entreprise par entreprise et lieu de travail par lieu de travail.



LES TRAVAUX DANGEREUX DOIVENT ÊTRE ÉLIMINÉS DE FAÇON URGENTE

LA NATURE ET LES CONDITIONS D'EXECUTION



La **nature** des tâches et les **conditions dans lesquelles elles sont effectuées** constituent un autre critère permettant de déterminer ce qui relève du travail des enfants.



Certaines tâches ou activités sont considérées comme **dangereuses par nature**, par ex: exposition aux pesticides

Les **conditions d'exécution** sont aussi primordiales. Des tâches sûres effectuées dans des conditions dangereuses deviennent tâches dangereuses, par ex : **les horaires de travail excessifs, le travail de nuit et le travail isolé** sont des facteurs qui peuvent rendre une tâche dangereuse.



EXEMPLES DE DANGERS PAR SOUS-SECTEURS



Elevage

Horaires de travail prolongés, isolement, conditions d'hygiène et de santé précaires, violence, conditions climatiques extrêmes, risques de blessures (manipulation d'animaux et d'outils tranchants), problèmes de santé (manipulation de fumier, de produits chimiques, transmission de maladies animales à l'homme (zoonoses). Travail en abattoir.



Peche

Absence de gilets de sauvetage et d'équipements de sécurité, risque de noyade, exposition à des produits chimiques et à des objets tranchants, mauvaises conditions de vie et de travail, conditions météorologiques extrêmes, isolement et maltraitance, travail sous-marin dangereux.



Cultures

Conditions climatiques difficiles, blessures et décès dus à des machines et outils, exposition à des substances toxiques et à des pesticides lors du mélange, de l'application, du chargement, de la vente, du lavage du matériel ou du travail dans les champs lors de la pulvérisation, etc. Port de charges lourdes. Travail en serre. Transformation.



Foresterie

Exposition au travail en hauteur, risques de blessures liés à l'escalade, aux chutes, aux machines et aux outils, et à l'exposition à des produits chimiques. Risques physiques lors du défrichage et du reboisement. Port de charges lourdes. Abus, violences liées à l'illégalité. Exposition aux inondations, aux glissements de terrain et aux feux de forêt.

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL RELATIVES AU TRAVAIL DES ENFANTS

- Convention n° 138 de l'OIT sur l'**âge minimum**, 1973 – ratifié 2000 Recommandation R146
- Convention n° 182 de l'OIT sur les **pires formes de travail des enfants**, 1999 –ratifié 2002 avec la Recommandation R190
- Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE), 1989 -ratifié



SONDAGE 1

Amira a 15 ans. Elle travaille à plein temps sur la ferme de ses parents. Ils cultivent du manioc et des légumes à feuilles. Elle participe à la préparation du terrain et à la plantation. Lorsqu'ils ont les moyens d'acheter des pesticides, elle aide à les préparer et son père pulvérise. Elle aide pendant la récolte et la vente sur les marchés.

Qu'en pensez-vous?

1. Amira est dans une situation de travail des enfants.
2. Le travail d'Amira est acceptable.

DETERMINANTS DU TRAVAIL DES ENFANTS



Pauvreté des ménages : les enfants complètent les revenus du ménage



Insécurité alimentaire : les enfants participent à l'agriculture de subsistance



Éducation : perception de l'inutilité de l'éducation et accès limité à l'école



Faible sensibilisation aux dangers/faible connaissance des bonnes pratiques agricoles



Normes sociales et de genre/inégalités de genre



Main-d'œuvre bon marché ou gratuite



Manque de main-d'œuvre adulte/jeune



Travail saisonnier migration



Perception des employeurs : travailleurs agiles et dociles



Modalités de travail/ logement sur le lieu de travail

Risques exacerbés par les chocs/crises COVID, conflits, crise alimentaire, changement climatique, catastrophes naturelles...

> Augmentation hebdomadaire du temps travaillé par les enfants par rapport aux adultes : 49 min

(FAO, *The unjust climate*. 2024)

POURQUOI EST-IL IMPORTANT DE METTRE FIN AU TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE ?

APPROCHE : CYCLE DE VIE



LA FEUILLE DE ROUTE 8.7 DU MAROC

LES ENFANTS AU TRAVAIL AU MAROC

En 2024, près de 101.000 enfants âgés de 7 à 17 ans étaient engagés dans une activité économique.

84,6% des enfants au travail sont de sexe masculin, 89% ont entre 15 et 17 ans et 77,5% vivent en milieu rural.

De plus, 10,7% parmi eux sont encore scolarisés, 87,7% ont quitté l'école et 1,6% ne l'ont jamais fréquentée.

Concentré dans certains secteurs économiques, différents selon le milieu de résidence. En milieu rural, ils sont 70,3% à travailler dans l'agriculture, forêt et pêche".

Près de six enfants au travail sur dix en milieu rural sont des aides familiales (57,4%) et 29,5% des salariés.

Près de six enfants au travail sur dix (62,7%) accomplissent des travaux dangereux . Parmi les enfants exerçant des formes de travail dangereux, 73,1% résident en milieu rural, 89,8% sont des garçons et 84,4% sont âgés de 15 à 17 ans.

Près de 51,7% de ces enfants travaillent dans l'agriculture, forêt et pêche sont exposés aux dangers.

FEUILLE DE ROUTE POUR L'ÉLIMINATION DU TRAVAIL DES ENFANTS SOUS TOUTES SES FORMES AU MAROC D'ICI 2030



Objectifs

- 1. L'éradication du travail des enfants de moins de 15 ans avec un accent particulier sur le secteur agricole d'ici 2030.
- 2. L'élimination progressive de l'emploi des mineurs de 16 à 18 ans dans les travaux dangereux d'ici 2030.

Axes stratégiques prioritaires

- 1- Premier Axe : Accroître et accélérer la prévention du travail de l'enfant, à travers la lutte contre la pauvreté, l'abandon scolaire, l'acquisition de compétences professionnelles et l'information et la sensibilisation
- 2- Deuxième Axe : Consolider la réglementation nationale, renforcer le contrôle, le retrait et la prise en charge des enfants au travail
- 3- Troisième Axe : Renforcer la gouvernance et le Suivi/Evaluation



FEUILLE DE ROUTE 8.7 DU MAROC – AXE 1

Axe 1 : Accroître et accélérer la prévention du travail de l'enfant, à travers la lutte contre la pauvreté, l'abandon scolaire, l'acquisition de compétences professionnelles et l'information et la sensibilisation

M1.2.2. Accompagner les transferts faits aux familles par des actions de sensibilisation et d'information sur le travail des enfants, avec un accent particulier sur les risques associés au travail des enfants (MEF, MSPS - BIT, **MAPMDREF (départements de l'agriculture et de l'artisanat)**,

M1.3-1 Elargir, adapter et diversifier les programmes d'apprentissage permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion dans le monde du travail (MIEPEEC, (DFP) - **Département de l'Agriculture**, Département de l'Artisanat, Entraide Nationale

M1.3.3. Encourager les entreprises à offrir des opportunités de formation adaptée et de développement des compétences professionnelles aux jeunes afin d'améliorer leur employabilité (CGEM, FMCICS - MIEPEEC (DFP), MIC, **Département de l'Agriculture**, Département de l'Artisanat)

M1.4.4. Mener des actions de sensibilisation des acteurs du monde agricole pour adopter des pratiques agricoles sûres, et des stratégies d'adaptation au climat et éliminer progressivement les dangers et les risques liés au travail pénible comme l'exposition directe ou indirecte, en particulier des enfants, à des substances nocives telles que les pesticides (**Département de l'Agriculture** - MIEPEEC, Chambres d'agriculture, COMADER)

M1.4.5. Renforcer l'appui technique aux petits agriculteurs en vue d'éliminer la nécessité de recours au travail des enfants (**Département de l'Agriculture**, Chambres d'Agriculture, COMADER – BIT, FAO)

FEUILLE DE ROUTE 8.7 DU MAROC – AXE 2

AXE2 : Consolider la réglementation nationale, renforcer le contrôle, le retrait et la prise en charge des enfants au travail

M2.1. Evaluer et améliorer le cadre législatif et institutionnel du Travail des enfants pour couvrir l'ensemble de type de travaux des enfants (code du travail, la loi 19-12, Code pénal, projet de loi sur les activités purement traditionnelles ...) MIEPEEC, Ministère de la Justice - ONG, MIC, **Département de l'Agriculture**, Département de l'Artisanat, Partenaire Sociaux)

M2.8. Mettre en place un système de partage de l'information au niveau déconcentré entre les inspections du travail, les services de vulgarisation agricole et les services éducatifs et les commissions provinciales de protection de l'enfance (CPPE) ; MIEPEEC - MSISF et l'Entraide Nationale, **Département de l'Agriculture**, Département de l'Education Nationale

M2.9. Elaborer un guide de référence en faisant participer les partenaires sociaux, en vue de faire de la maîtrise des risques du travail de l'enfant une norme de conduite responsable (MIEPEEC - MSISF, Entraide Nationale, PMP, BIT, **Département de l'Agriculture**, Département de l'Artisanat, MENPS, ONG, Partenaires Sociaux,

M2.10. Encourager les entreprises à inclure systématiquement une clause interdisant le travail des enfants de moins de 15 ans et des jeunes de 16 à 18 ans dans des activités dangereuses dans l'établissement des contrats de sous-traitants et à ne pas sous-traiter avec les entreprises qui emploient des enfants et prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que les sous-traitants respectent cette clause. (CGEM, FMCCIS - MIEPEEC, MCI, **Département de l'Agriculture**, Département de l'Artisanat)

FEUILLE DE ROUTE 8.7 DU MAROC – AXE 3

AXE 3. Renforcer la Gouvernance et le Suivi/Evaluation

M3.1. Instituer un comité national de pilotage qui se réunit à intervalles réguliers pour le suivi de la mise en œuvre de cette feuille de route (plan d'action intégré) avec des commissions sous thématiques

MIEPEEC - Partenaires sociaux, Départements Ministériels concernés, ONG

M3.4. Partager avec le comité national de pilotage, les informations collectées sur le travail des enfants à travers le système d'information des DTIPE et assurer leur suivi par les départements concernés

Ministère de Solidarité de l'Insertion Sociale et de la famille et l'Entraide Nationale - MIEPEEC, Département de l'Agriculture, Département de l'Artisanat

LA FEUILLE DE ROUTE 8.7 DU MAROC – AXE 1



M1.4.4 Mener des actions de sensibilisation des acteurs du monde agricole pour adopter des pratiques agricoles sûres, et des stratégies d'adaptation au climat et éliminer progressivement les dangers et les risques liés au travail pénible comme l'exposition directe ou indirecte, en particulier des enfants, à des substances nocives telles que les pesticides

QU'EST CE QU'UN PESTICIDE?



- définit les “pesticides” comme “toute substance ou tout mélange de substances, d’ingrédients chimiques ou biologiques, destiné à repousser, détruire ou contrôler tout ravageur, ou à réguler la croissance des plantes”.
- Le suffixe « -icide » signifie « tueur ». Le terme « ravageurs » est employé au sens large et englobe les plantes, les animaux, les rongeurs, les poissons, les insectes et les ravageurs apparentés, les champignons et les micro-organismes. Les pesticides sont souvent désignés par d’autres noms, tels que produits agrochimiques ou produits phytosanitaires. Leur toxicité est variable.

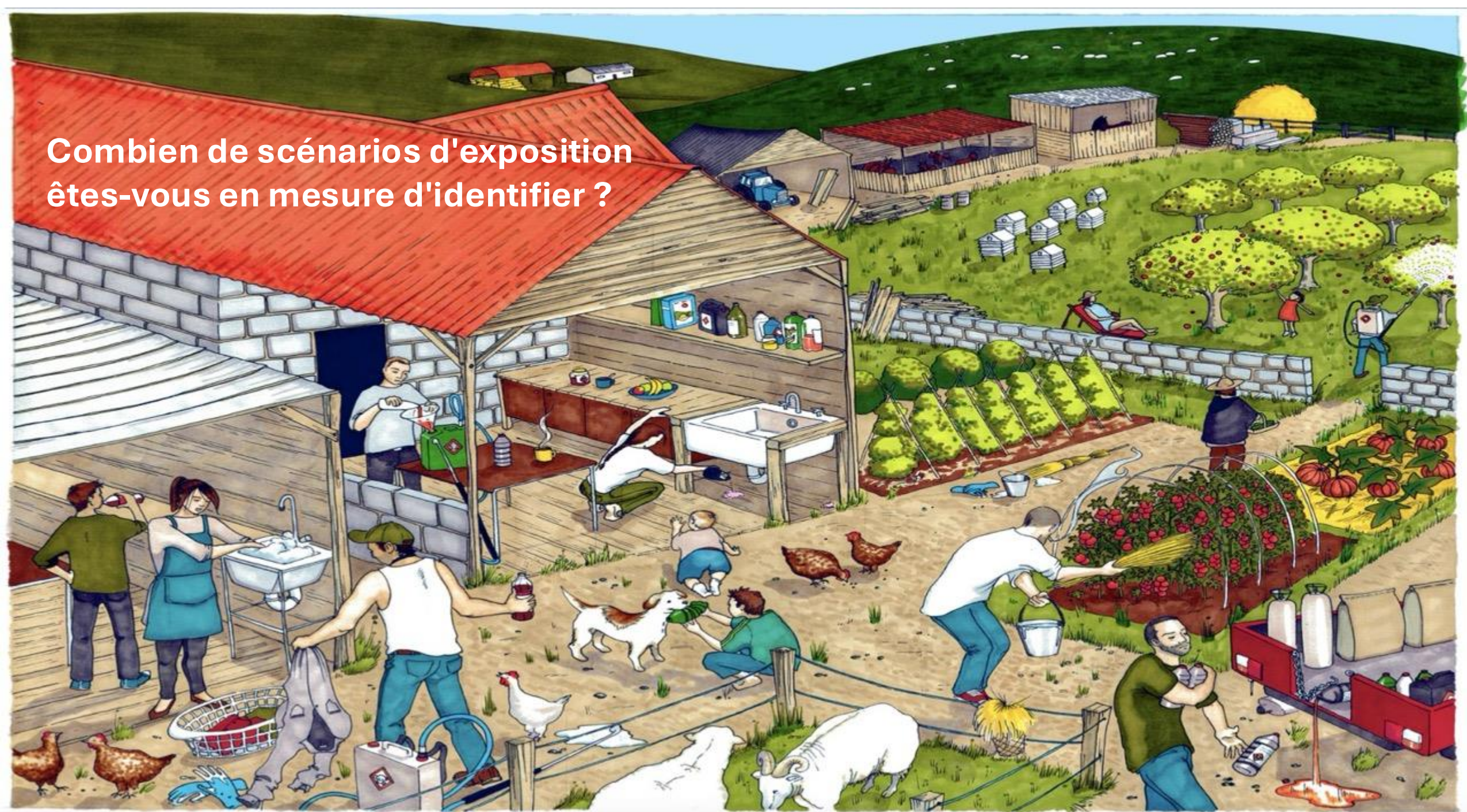
PESTICIDES ET GROUPES VULNERABLES

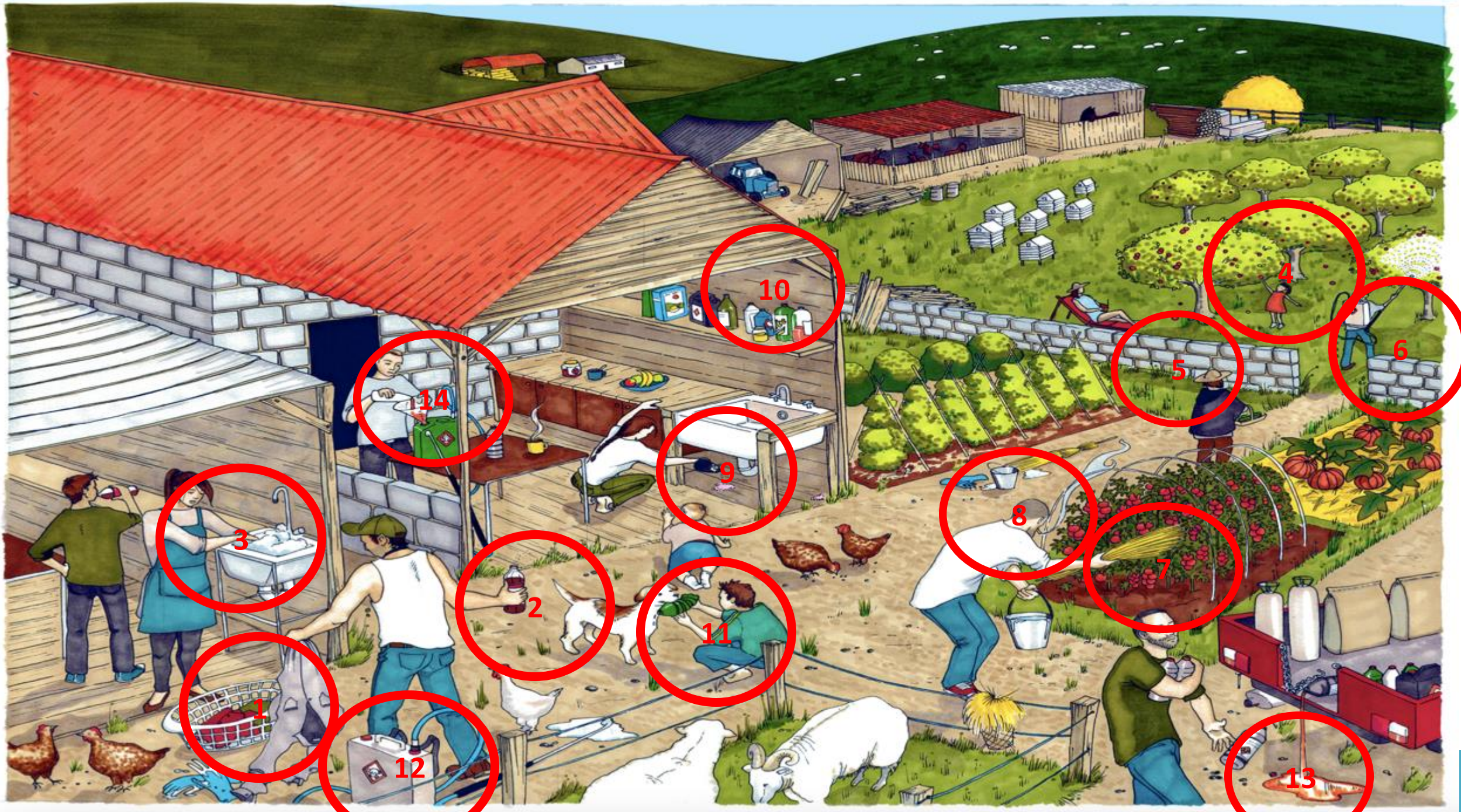
- ❑ Impact sur l'environnement;
- ❑ Impact sur la santé;
- ❑ Danger x Exposition = Risque

Les pesticides représentent un grave risque sanitaire pour les travailleurs et les communautés rurales. Étant donné que le travail des enfants est prédominant dans le secteur agricole, il est primordial de lutter contre leur exposition aux pesticides et aux produits agrochimiques.



Combien de scénarios d'exposition
êtes-vous en mesure d'identifier ?





1. Mettre des vêtements contaminés par des pesticides dans le panier à linge risque de contaminer les vêtements de toute la famille.
2. Boire en manipulant des vêtements contaminés par des pesticides augmente le risque d'intoxication.
3. Laver à la main des vêtements contaminés sans porter de gants et de tablier résistants aux produits chimiques est dangereux, car cela expose la peau à l'absorption de produits chimiques. Il est plus sûr d'utiliser une machine à laver.
4. Les personnes qui prennent un bain de soleil ou cueillent des fruits dans le verger où des pesticides sont pulvérisés risquent une intoxication.
5. Aucun panneau n'avertit les personnes que des pesticides sont pulvérisés ni du délai avant de pouvoir entrer dans le verger en toute sécurité après la pulvérisation.
6. Le sac à dos utilisé pour la pulvérisation dans le verger a une fuite, exposant l'opérateur à un risque élevé d'exposition cutanée (et entraînant un gaspillage de pesticide).
7. Utiliser un balai pour appliquer les pesticides expose la personne qui les applique à un risque d'exposition et risque d'entraîner un mauvais dosage sur la zone ciblée.
8. Ne jamais fumer, manger ou boire pendant l'application de pesticides.
9. Les granulés rodenticides sont extrêmement toxiques. Ne jamais les entreposer dans un endroit où ils pourraient être manipulés ou ingérés accidentellement, en particulier par des enfants.
10. Ne jamais entreposer de pesticides au même endroit que des denrées alimentaires.
11. Ne jamais laisser les contenants de pesticides à la portée des enfants ou des animaux. Ils peuvent provoquer une contamination. Ils doivent être rincés trois fois, percés et éliminés en toute sécurité.
12. Le matériel de pulvérisation est dangereux et ne doit jamais être laissé sans surveillance.
13. Veillez à éviter tout déversement de pesticides lors de leur transport.
14. Les pesticides doivent être mélangés uniquement dans un endroit approprié et bien ventilé. Le port d'équipements de protection individuelle est obligatoire.

COMMENT LES ENFANTS SONT EXPOSÉS?



A LA MAISON

- Si les pesticides ne sont pas bien entreposés à domicile, ou si des contenants vides sont utilisés pour stocker des aliments ou transporter de l'eau potable.
- Lors de l'exécution de tâches qui peuvent paraître inoffensives, comme laver des vêtements ayant été en contact avec des pesticides.



EN JOUANT

- Lorsqu'ils jouent dans des champs où des pesticides ont été appliqués ou sont exposés à la dérive de ces pesticides.
- Toucher les plantes ou simplement respirer l'air contaminé les expose à des dangers.



AU TRAVAIL

- Les enfants sont exposés aux pesticides lors des phases de mélange et de préparation.
- Ils y sont également exposés lors de l'application des pesticides, que ce soit manuellement ou à l'aide d'un pulvérisateur à dos.

LES ENFANTS SONT PLUS A RISQUE

RAISONS BIOLOGIQUES

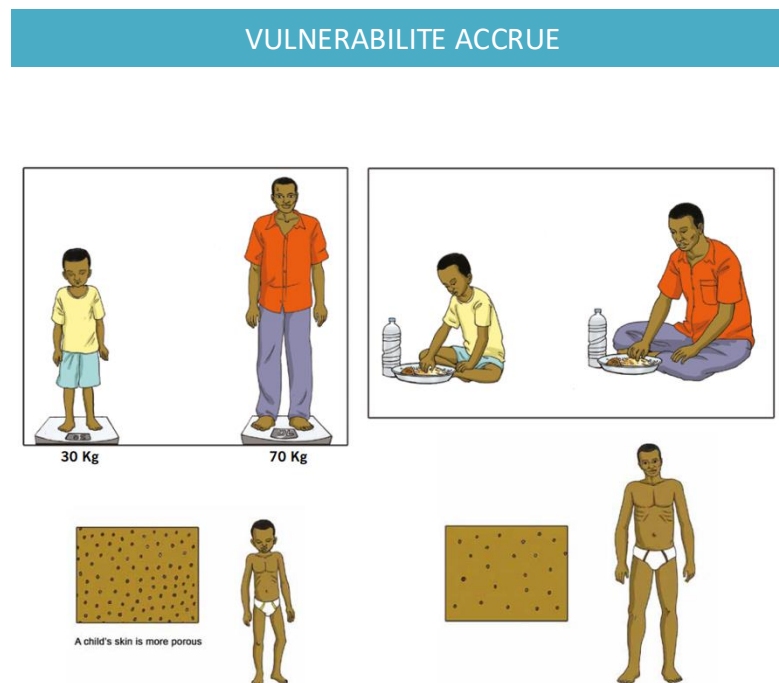
- Le corps et le cerveau sont encore en développement.
- Les organes sont moins aptes à éliminer les pesticides.
- La croissance des enfants amplifie les effets toxiques sur les cellules et les organes en développement, avec des effets qui peuvent manifester seulement des années plus tard.

RAISONS COMPORTEMENTALES

- Les enfants sont plus susceptibles d'ingérer des pesticides car ils portent plus souvent leurs mains à la bouche.
- Ils ont également moins de capacités et de compétences pour évaluer les risques.

REASONS SOCIO-ECONOMIQUES

- La pauvreté : une cause et une conséquence du travail des enfants.
- Accès limité à la protection sociale, aux soins de santé, aux équipements de protection individuelle, etc.
- Manque d'information



EFFETS A COURT TERME



- Maux de tête et vertiges
- Irritation des yeux, cécité
- Difficultés de concentration
- Saignements de nez
- Réactions allergiques
- Nausées et vomissements
- Autres symptômes : problèmes de peau (éruptions cutanées ou irritations, dermatite, brûlures) et difficultés respiratoires.

EFFETS A LONG TERME



- Troubles de la reproduction
- Troubles respiratoires : difficultés respiratoires, emphysème, asthme
- Troubles nerveux/neurologiques : paralysie, tremblements, changements de comportement, lésions cérébrales
- Cancer
- Anomalies sanguines
- Cirrhose du foie
- Insuffisance rénale

ROLE DES INSTRUMENTS INTERNATIONAUX

GESTION DES DECHETS ET PRODUITS CHIMIQUES

Code de conduite international sur la gestion des pesticides

La Convention de Rotterdam

La Convention de Stockholm

La Convention de Bâle

Convention de l'OIT sur la sécurité et la santé dans l'agriculture 184, 2001

- La mise en œuvre appropriée des Conventions et Codes réduit l'exposition des enfants aux pesticides en réglementant les pesticides dangereux présents dans l'environnement de travail et de vie, en gérant les risques et en promouvant les mesures de santé et sécurité au travail (SST).
- La mise en œuvre doit prendre en compte la vulnérabilité des enfants et viser à réduire leur exposition.

COMMENT CES INSTRUMENTS PEUVENT-ILS CONTRIBUER À LUTTER CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX DES ENFANTS ?

Code de conduite international sur la gestion des pesticides

Gouvernements :

- Inclure l'utilisation des pesticides par les enfants dans les listes nationales des travaux dangereux.
- Mettre en place des législations nationales pour empêcher l'utilisation des pesticides par les enfants.
- Réglementer la publicité des pesticides afin de s'assurer qu'aucune publicité ne comporte de représentation visuelle d'enfants ou n'encourage l'utilisation de pesticides à proximité des enfants.

Industrie des pesticides :

Faire tout effort raisonnable pour s'assurer que les contenants ne soient pas attrayants pour les enfants et ne puissent pas être facilement ouverts par eux, en particulier ceux destinés à un usage domestique.

Convention de Rotterdam

- Partager les informations sur les produits chimiques.
- Les ADNs peuvent partager ces listes avec les ministères du Travail pour contribuer à l'élaboration et à la révision des **listes de travaux dangereux pour les enfants**.
- Le Secrétariat de la RC met à disposition des informations sur la **dimension sociale de la gestion des pesticides**.



Gestion des pesticides

Code de conduite international sur la gestion des pesticides
Convention de Rotterdam
Convention de Bâle
Convention de Stockholm
Convention sur la sécurité et la santé en agriculture

Prévention et réduction du travail des enfants

BIT C 138
BIT C 182
UN CRC
Législation nationale

- Plans d'action nationaux
- Liste des substances dangereuses
- Surveillance
- Mécanismes de coordination
- Renforcement des politiques et de la législation
- Synergies d'action au niveau communautaire

EN CONCLUSION

- Les enfants sont plus vulnérables en raison de leur petite taille, de leur organisme en développement et de leur moindre capacité à détoxifier les produits chimiques.
- Les enfants travaillant dans l'agriculture sont exposés directement et indirectement à ces substances, même lors de tâches apparemment anodines.
- Réduire l'utilisation des pesticides dangereux et promouvoir des pratiques plus sûres profite à tous les travailleurs et protège les enfants.
- Une réduction efficace de l'exposition des enfants exige une action coordonnée des gouvernements, des organismes de réglementation, des chercheurs, des acteurs de l'industrie, et des agriculteurs eux-mêmes.

PREVENIR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE

**LE ROLE DES ACTEURS AGRICOLES ET LES
EXEMPLES DE STRATEGIES**

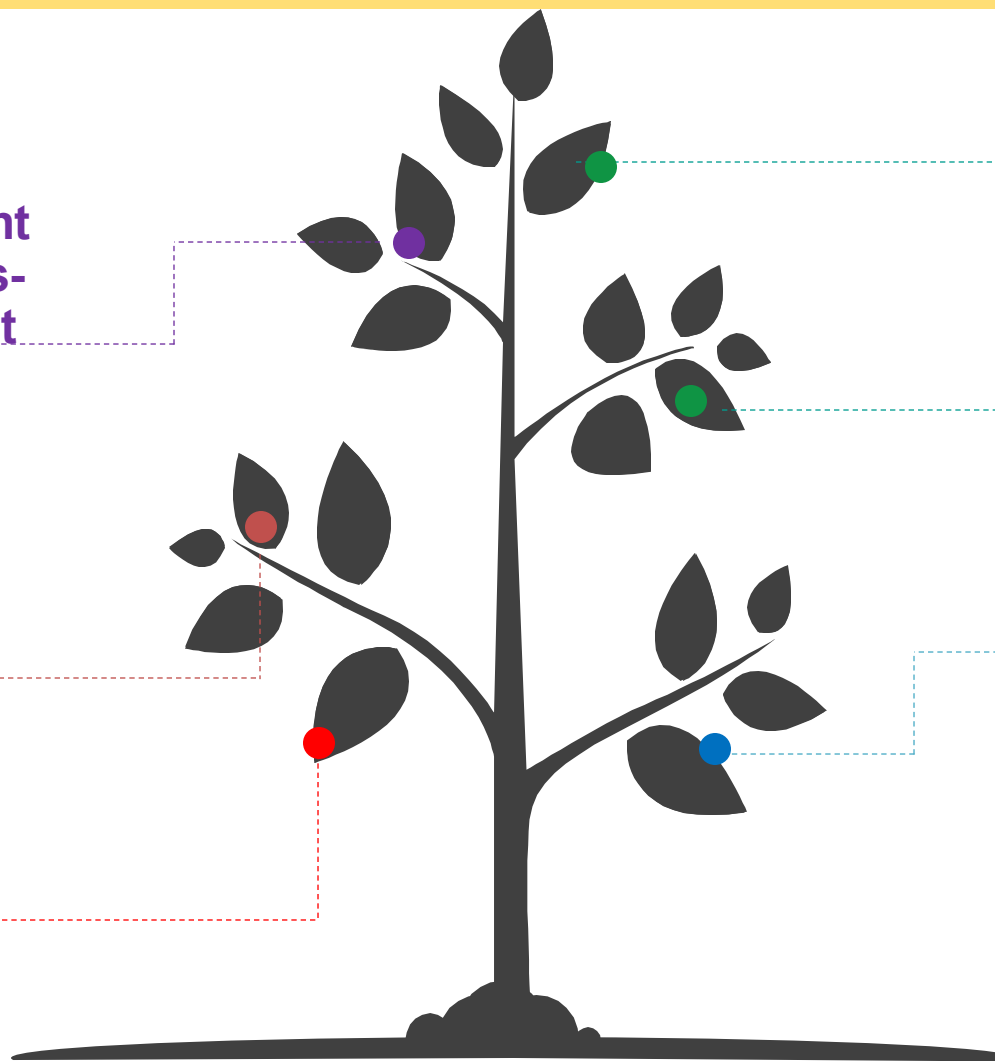
UNE APPROCHE INTEGREE

POUR PREVENIR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE

Sensibiliser et favoriser le changement de comportement au niveau communautaire vis-à-vis du travail des enfants et des travaux dangereux

Renforcer les capacités des différents acteurs du secteur agricole en pratiques agricoles sûres

Intégrer le travail des enfants et les travaux dangereux dans les politiques agricoles et les cadres juridiques



Améliorer les moyens d'existence et la résilience des producteurs

Sensibiliser les jeunes générations aux risques SST dans l'agriculture

Générer des données pertinentes sur les travaux dangereux des enfants dans les systèmes agroalimentaires

CHACUN A UN RÔLE À JOUER: AU NIVEAU LOCAL

Organisations de producteurs et entreprises privées

- Renforcer les **capacités des agriculteurs** : pratiques sûres et normes de SST
- Accroître la **sensibilisation** sur les impacts négatifs du travail des enfants
- Appuyer l'adoption et l'intégration de **technologies permettant de réduire la charge de travail**
- Promouvoir des **partenariats** organisations de producteurs - acteurs privés afin de soutenir la durabilité économique, sociale et environnementale

Producteurs et familles

- S'assurer que que les enfants n'effectuent que des tâches non dangereuses, adaptées à leur âge et qui n'interfèrent pas avec l'éducation.
- Soutenir les autres membres de la communauté dans la sensibilisation
- Assurer une transition en douceur vers des pratiques agricoles plus sûres et plus durables

Travailleurs et agents de vulgarisation

- Développer les **capacités** et sensibiliser les agriculteurs
- Promouvoir des **pratiques agricoles durables**
- Soutenir l'utilisation des **EPI** chez les agriculteurs

Organisations de la société civile

- Plaider pour des conditions de travail plus sûres dans l'agriculture.
- S'engager auprès des communautés pour lutter contre le travail des enfants et ses causes profondes
- Soutenir l'élimination des pesticides dangereux

+ programmes appuyés par les organisations internationales

CHACUN A UN RÔLE À JOUER : AU NIVEAU INSTITUTIONNEL

Agence de Protection de l'Environnement

- Soutenir l'application des normes du travail dans le secteur agricole.
- Surveiller et évaluer l'utilisation des pesticides dans l'agriculture.
- Promouvoir et adopter des pratiques agricoles sûres et durables en collaboration avec les ministères.
- Travailler avec d'autres autorités pour lutter contre l'importation et les emballages illégaux de pesticides.

Ministère du Travail

- Soutenir l'application des normes du travail dans le secteur agricole.
- Renforcer la collaboration avec d'autres ministères pour promouvoir les mesures de SST dans l'agriculture et lutter contre le travail des enfants.

Ministère de l'Agriculture

- Mettre en œuvre des politiques et des programmes agricoles pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture.
- Promouvoir des alternatives aux pratiques agricoles dangereuses
- Veiller à ce que tout le personnel soit conscient des problèmes de travail des enfants dans son domaine d'expertise.
- Mener le processus de collecte de données précises ventilées par âge et par sexe sur l'exposition professionnelle aux pesticides.
- Améliorer la collaboration avec d'autres ministères tels que ceux du travail et de la santé.

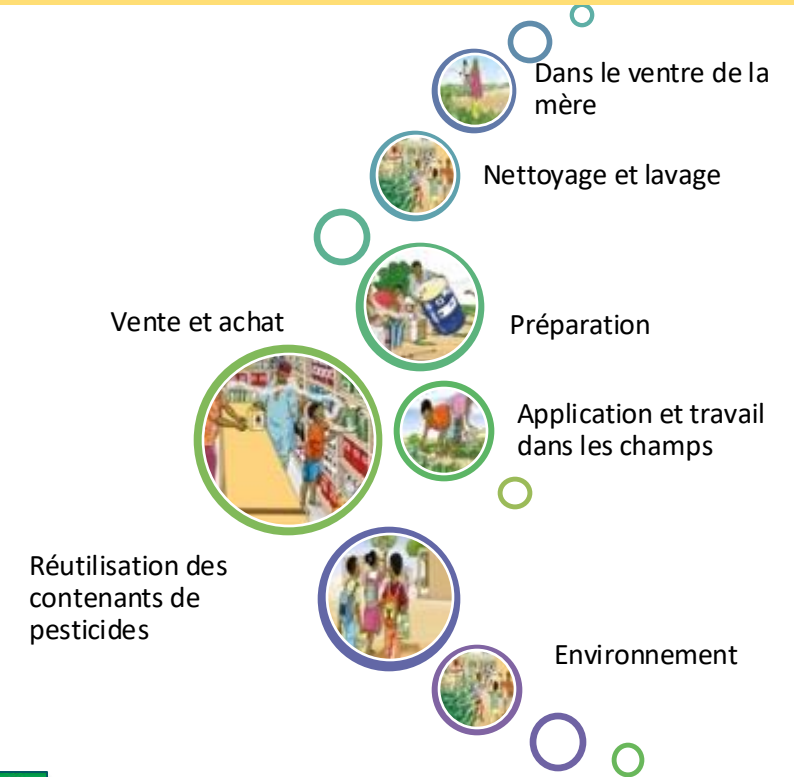
SENSIBILISER SUR L'EXPOSITION DES ENFANTS AUX PESTICIDES ET SUR LES SOLUTIONS

Outil visuel « protéger les enfants des pesticides ! » (FAO/BIT)

Piloté avec succès au Mali et adapté à différentes régions et dans différentes langues (anglais, français ; portugais, espagnol, bambara, vietnamien, russe, arabe, ourdou et sindihi, népalais)

Le rôle des champs-écoles paysans

- ✓ Sensibilisation directe auprès des producteurs
- ✓ Accompagné de test et applications d'alternatives aux pesticides dangereux



PROMOUVOIR DES STRATEGIES ALTERNATIVES

La perte d'une récolte peut avoir des conséquences dévastatrices pour les populations rurales pauvres. C'est pourquoi il est crucial de trouver des alternatives viables aux pesticides.

Avantages de la lutte intégrée contre les ravageurs

- Utilisation de méthodes de lutte antiparasitaire respectueuses de l'environnement (p. ex., insectes auxiliaires, biopesticides, cultures résistantes).
- Mise sur la prévention, la détection précoce et l'utilisation des ressources locales.
- La formation des agriculteurs, notamment par le biais des champs-écoles de la FAO, a permis de réduire considérablement l'utilisation des pesticides (p. ex., chez les producteurs de coton au Mali).



Encourager **la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM)** contribue à réduire l'utilisation des pesticides, minimisant ainsi les risques sanitaires et environnementaux et le travail dangereux des enfants.

Soutien à la lutte intégrée contre les ravageurs

- **Les gouvernements** : politiques nationales, financements de la recherche et de formations pour les agriculteurs.
- **Programmes de sensibilisation** : radios rurales, écoles pratiques d'agriculture, etc.
- **L'agriculture biologique**: exclure l'utilisation de pesticides peut constituer une stratégie complémentaire.
- **La recherche en agriculture**: le développement d'alternatives sûres et efficaces, adaptées aux conditions locales.

COURS EN LIGNE SUR LE TRAVAIL DES ENFANTS (FAO-BIT)



Introduction au travail des enfants dans l'agriculture

COURS CERTIFIÉ

<https://elearning.fao.org/course/view.php?id=681>
(FR)

<https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=ar&id=1172> (AR)



Gestion des pesticides et prévention du travail des enfants

Gestion des pesticides et prévention du travail des enfants

COURS CERTIFIÉ

<https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=fr&id=344> (FR)

<https://elearning.fao.org/course/view.php?lang=ar&id=1173> (AR)

SENSIBILISER LES JEUNES A TRAVERS LA DIGITALISATION

REEFI Mobile IOS App est une application mobile gratuite pour téléphones et tablettes Android développée par la FAO, avec le soutien de Plan International Liban (PIL).

Disponible au Liban et en Mauritanie.

Cette application vise à promouvoir la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture auprès des enfants et des jeunes des zones rurales.

Elle a pour objectif de sensibiliser à l'importance de la sécurité et de la protection au travail, et de permettre aux utilisateurs de devenir des acteurs du changement en diffusant des messages sur les bonnes pratiques agricoles.

L'application s'adresse aux enfants, adolescents et jeunes de tous âges :

- Vivant dans des conditions précaires ;
- Victimes de travail des enfants dans l'agriculture ou dans des filières agroalimentaires.



RENFORCER LES CAPACITES ET L'EMPLOI DES JEUNES

Les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie pour les jeunes - JFFLS

- Approche de « classe vivante »
- Sujets : pratiques agricoles sûres et adaptées face au changement climatique, l'entrepreneuriat, la santé et la sécurité au travail et les compétences de vie (sensibilité à la question du genre)

- JFFLS appliqués dans 18 pays : Afrique, Asie et Moyen-Orient
- Plus de 300 écoles mises en place
- Plus de 2 000 formateurs formés
- Plus de 25 000 jeunes femmes et hommes diplômés



Dans les contextes (agro)pastoraux

- Accès à l'éducation adapté
 - écoles mobiles, enseignants/animateurs mobiles
- Champs-écoles agro-pastoraux:
 - cible les familles (gestion du bétail et maladies animale, techniques de traite et conservation du lait)
 - modules spécifiques pour les jeunes et les femmes en mettant sur les activités génératrices de revenus (par exemple, la culture maraîchère) afin de diversifier leurs moyens de subsistance

APPUYER L' AUTONOMISATION DES FEMMES

Les clubs Dimitra

Des groupes autogérés et informels de femmes, d'hommes et de jeunes – mixtes ou non – qui s'organisent sur une base volontaire pour identifier et analyser les problèmes de leur communauté et mettre en œuvre des solutions avec leurs propres ressources.

Au Mali

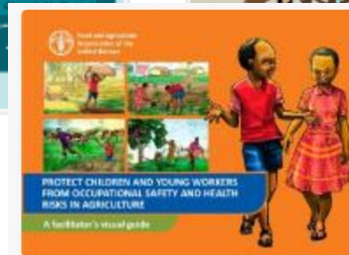
- Meilleure appréhension des conséquences du travail des enfants
- Développement d'une liste des travaux dangereux pour les enfants de moins de 18 ans
- Programmes radios
- Plusieurs clubs Dimitra d'adolescents ont également mis en place des caisses d'épargne autogérées pour financer des activités génératrices de revenus individuelles.



[Plus d'infos](#)

PLUSIEURS OUTILS POUR PLUSIEURS ACTEURS

- CEP – Champs-Ecoles-Paysans : petits producteurs, organizations de producteurs et leurs members
- Chambres d'agriculture: identification et partage des mesures de prevention de travail des enfants/travaux dangereux
- Agents phytosanitaires : intégrer la SST à leur programme de formation
- Agents de vulgarisation agricole : trouver des solutions pour remplacer les travaux dangereux des enfants
- Lycées agricoles



SE MOBILISER ENSEMBLE POUR PREVENIR LE TRAVAIL DES ENFANTS DANS L'AGRICULTURE AU MAROC

Exercice pratique sur la feuille de route 8.7

Axe 1 : Accroître et accélérer la prévention du travail de l'enfant, à travers la lutte contre la pauvreté, l'abandon scolaire, l'acquisition de compétences professionnelles et l'information et la sensibilisation

M1.2.2. Accompagner les transferts faits aux familles par des actions de sensibilisation et d'information sur le travail des enfants, avec un accent particulier sur les risques associés au travail des enfants (MEF, MSPS - BIT, **MAPMDREF (départements de l'agriculture et de l'artisanat)**,

M1.3-1 Elargir, adapter et diversifier les programmes d'apprentissage permettant aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires à leur insertion dans le monde du travail (MIEPEEC, (DFP) - **Département de l'Agriculture**, Département de l'Artisanat, Entraide Nationale

M1.3.3. Encourager les entreprises à offrir des opportunités de formation adaptée et de développement des compétences professionnelles aux jeunes afin d'améliorer leur employabilité (CGEM, FMCICS - MIEPEEC (DFP), MIC, **Département de l'Agriculture**, Département de l'Artisanat)

M1.4.4. Mener des actions de sensibilisation des acteurs du monde agricole pour adopter des pratiques agricoles sûres, et des stratégies d'adaptation au climat et éliminer progressivement les dangers et les risques liés au travail pénible comme l'exposition directe ou indirecte, en particulier des enfants, à des substances nocives telles que les pesticides (**Département de l'Agriculture** - MIEPEEC, Chambres d'agriculture, COMADER)

M1.4.5. Renforcer l'appui technique aux petits agriculteurs en vue d'éliminer la nécessité de recours au travail des enfants (**Département de l'Agriculture**, Chambres d'Agriculture, COMADER – BIT, FAO)

Merci!

Contactez-nous:

Francesca.pastorelli@fao.org

Nadia.correale@fao.org

Maria.Lee@fao.org

et visitez le site dédié:

[FAO Child labour in Agriculture | Food and Agriculture Organization of the United Nations](#)